

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
3 – 2024 / N°3**

SEANCE du 11 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 1 Pour : 11 Abstention : 0
Date de la convocation : 28.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, VIAL Anne- Claire, MANENT Corinne.

Absents excusés : MANENT Corinne donne procuration à ROUZET Christelle
LASSAGNE Cécile, REBOUL Gregory

Objet : Cession des parcelles ZO 215 et ZO 320 à M. et Mme GARLAN

M. et Mme GARLAN souhaite acquérir les parcelles ZO 215 de 25 m² et ZO 216 de 70 m² nouvellement nommée ZO n°320 à proximité du bac de rétention du lotissement Les Quéries.
Il s'agit d'une régularisation puisque cette partie se situe déjà dans la partie clôturée de leur propriété.
M. et Mme GARLAN nous propose la somme de 1000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, avec une voix contre,

- **Accepte** de céder les parcelles ZO n°215 de 25 m² et ZO n°320 de 70 m² à M. et Mme GARLAN.
- **Accepte** leur proposition de 1000 €.
- **Autorise** M. le Maire à signer les documents nécessaires.
- **Dit** que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par les acheteurs.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 15.04.2024

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 15.04.2024
Et de la réception en Préfecture le 52.04.2024

Le Maire